

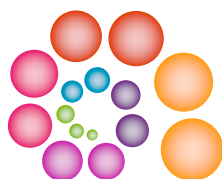
06 Un symposium sur le leadership

10 Le Gaabaagang offre un espace tranquille

12 Le cycle du portfolio d'APC

connexions

Automne 2015 / Hiver 2016
Volume 7 N° 1
ordre-epe.ca



oepe

ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance



Ce document PDF contient des liens au site Web de l'Ordre. Cliquez sur l'icône tout au long de la publication pour voir les liens.

Dans ce numéro

- 03** Message de la présidente
- 04** Message d'adieu de la registrateure
- 05** Nouvelles de l'Ordre
- 06** Un symposium sur le leadership
- 08** Élections 2016
- 10** Le Gaabaang, un espace pour les enfants
- 12** Le cycle du portfolio du programme d'Apprentissage professionnel continu
- 13** La collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique
- 14** Désignation d'EPE honoraire
- 15** Conversation avec une EPEI
- 16** Questions d'exercice professionnel
- 17** Enquête sur les plaintes
- 18** Dans l'intérêt public
- 20** Nouvelles dans le secteur

À propos de cette publication

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance réglemente la profession dans l'intérêt public et travaille pour réaliser la vision d'une profession dans laquelle tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence. *Connexions*, publié trois fois par an à Toronto, en Ontario, transmet aux membres des nouvelles du secteur et de l'Ordre et renferme des articles de fond sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Coordnatrice des publications : Sharon Ho
Conception graphique : Giuliana Tarini

Membres élus du conseil

Lois Mahon EPEI, présidente–circonscription électorale n°1
Eugema Ings EPEI–circonscription électorale n°1
Lisa Lamarre EPEI–circonscription électorale n°2
Susan Quaiff EPEI–circonscription électorale n°3
Stacey Lepine EPEI–circonscription électorale n°4
Susan Joy Scoffin EPEI–circonscription électorale n°4
Valerie Sterling EPEI–circonscription électorale n°5
Richard (Dick) Winters EPEI–circonscription électorale n°5
Heather Yeo EPEI–circonscription électorale n°5
Anna Baas-Anderson EPEI–circonscription électorale n°6
Sophia Tate EPEI–circonscription électorale n°6
Susan (Darlene) Edgar EPEI, vice-présidente–circonscription électorale n°7
Barbara Brown EPEI–circonscription électorale n°8
Vera Niculena (Nici) Cole EPEI–circonscription électorale n°8

Membres nommés du conseil

François Bertrand, Hawkesbury
Madeleine L. Champagne, Ottawa
Karen Damley, Mississauga
Nermin Foda, Mississauga
Rosemary Fontaine, Toronto
Christine Forsyth, Toronto
Larry O'Connor, Brock
Jason Powell, Oakville
Ann Robichaud-Gagné, Ottawa
Nerene Virgin, Hamilton

Direction de l'Ordre

Registrateure et chef de la direction : Sue Corke
Registrateure adjointe : Laura Sheehan
Directeur, Services généraux : James Cha
Directeur, Plaintes et discipline : Greg Coutts
Directrice, Exercice professionnel : Mélanie Dixon EPEI



Lois Mahon EPEI
présidente

L'an prochain, les membres habitant ou travaillant dans les circonscriptions électorales 5 – Région de Toronto et 7 – Région de Hamilton/Niagara pourront participer aux élections de membres du conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Les renseignements à ce sujet seront envoyés plus tard cet automne aux membres de ces régions. Les nominations se dérouleront en décembre et les élections auront lieu en avril 2016. J'espère que vous participerez, en vous portant candidats ou en votant aux élections.

À noter également la date du 12 janvier 2016 à laquelle se tiendra l'assemblée annuelle des membres. Les détails pour la participation en personne ou en ligne via la diffusion en direct vous seront communiqués un peu plus tard.

Au cours de l'été, je me suis penchée sur mon apprentissage professionnel continu, j'ai examiné en quoi l'apprentissage avait influé sur ma pratique et en quoi je conformais celle-ci au *Code de déontologie et normes d'exercice*. Mon problème est que j'ai de la difficulté à tenir des dossiers. Toutefois, de l'aide est arrivée par le biais d'un publipostage électronique de l'Ordre offrant des ressources pour l'APC. J'espère que nos membres profitent autant que moi de ce soutien!

Enfin, je voudrais ici rendre hommage à notre registrateure et chef de la direction, Sue Corke, qui prendra sa retraite en fin d'année. J'ai beaucoup d'égards et de respect pour Sue. À l'Ordre, elle nous a aidés à assumer notre professionnalisme, elle nous a aussi représentés auprès des parties prenantes, des parents et du gouvernement pour promouvoir notre place et notre rôle inhérents dans l'intervention pédagogique auprès des jeunes enfants.

Sue est une théoricienne novatrice et un leader qui a gagné le respect d'autres organismes de réglementation. La gouvernance de l'Ordre, l'approche de juste équilibre adoptée dans le développement des règlements et des politiques sont perçues comme des pratiques exemplaires dans notre pays et à l'étranger.

Sous son leadership, l'Ordre a posé d'importants jalons. Citons-en quelques-uns : la promotion du *Code de déontologie et normes d'exercice*, les projets pilotes de leadership, la création d'un programme d'apprentissage professionnel continu, l'expansion des adhésions au-delà des attentes, la création de ressources en ligne, des communications à double sens parfaitement rodées avec nos membres et nos parties prenantes, ou encore la planification stratégique.

Sue a su faire avancer et matérialiser des initiatives en développant des champions et des leaders. Elle est une force avec laquelle il faut composer. Son sens de l'humour, sa motivation et son attachement à l'excellence sont uniques. Sa passion pour l'éducation de la petite enfance et son dévouement auprès de l'Ordre représentent un beau cadeau fait aux éducateurs, aux enfants, aux familles, à nous tous qui avons eu le plaisir de travailler avec elle.

Sue, vous nous manquerez! Rien ne sera plus pareil après votre départ. L'empreinte que vous laissez sur notre profession et sur notre organisation restera gravée en nous à jamais. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour votre nouvelle vie!

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink that reads "Lois Mahon EPEI". The signature is fluid and cursive, with the letters "L" and "M" being particularly large and stylized.



Sue Corke

registrateur et chef
de la direction

Le 31 décembre 2015, je quitterai l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance pour prendre ma retraite. Cela fait maintenant presque cinq ans que je suis registrateur et chef de la direction. Le personnel de l'Ordre et le travail me manqueront énormément. Mais quand on décide de partir, il est bon de le faire quand tout va bien. L'Ordre était encore un nouvel organisme de réglementation quand je suis entrée à son service en 2011. Nous avons alors environ 33 000 membres et certains de nos services étaient encore en voie de création. Au moment où j'écris ces lignes, nous venons de délivrer notre 57 000^e certificat d'inscription.

Dans le même temps, des changements majeurs sont intervenus à l'extérieur sur la scène politique et législative, à savoir :

- L'introduction du programme de maternelle et jardin d'enfants à temps plein avec l'enseignement dispensé par une équipe enseignant /éducateur de la petite enfance.
- Le transfert au ministère de l'Éducation de la politique et du financement de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.
- La révision des normes pour le programme de diplôme d'éducation en services à l'enfance.
- L'évolution de la relation entre le gouvernement provincial et les gestionnaires de services municipaux regroupés et les conseils d'administration de district des services sociaux du secteur municipal.
- L'importance donnée à la pédagogie axée sur le jeu, formulée dans le document gouvernemental *Comment apprend-on?*
- L'abrogation de la Loi sur les garderies!

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance ont aussi démontré leur capacité d'assumer des rôles de leadership. Peu importe leur poste ou leur milieu de travail, beaucoup de leaders, des nouveaux et des chevronnés, sont apparus. Des réseaux et des communautés de pratique ont surgi un peu partout. L'innovation et le mentorat sont aujourd'hui au rendez-vous partout dans la province. Nous tous à l'Ordre sommes heureux d'avoir rendu ces initiatives possibles par le biais de groupes consultatifs, de tables rondes de discussion, d'ateliers d'études de cas, de présentations itinérantes, de ressources sur la pratique, de projets pilotes de leadership, de symposiums, et d'autres techniques à notre disposition.

Toutefois, au travers de nos 28 audiences disciplinaires, nous avons constaté certaines vulnérabilités dans le secteur. Nous avons réglé des cas de discipline inappropriée à l'égard d'enfants, de fraude dans des situations de supervision insuffisante et des cas d'inconduite sexuelle. Nous avons traité des situations où un membre n'a pas signalé des préoccupations quant à de possibles abus sexuels ou négligences à l'égard d'enfants. Des directives de pratique visant à informer les membres sur ces sujets sont en cours de développement. L'Ordre a émis un avis professionnel sur le devoir de signaler les situations suspectes. Conformément à son engagement envers la transparence, notre organisation publie les détails des audiences disciplinaires dans sa publication périodique, *Connexions*, et sur son site Web.

Je veux, pour terminer, exprimer toute mon admiration pour le leadership du conseil et du personnel. Je ne connais pas d'autre organisation qui opère à ce niveau de collaboration et de productivité. Je suis heureuse d'avoir fait partie de l'équipe.

Cordialement,

☰ Pour plus de renseignements, communiquez avec nous à communications@ordre-epe.ca

☰ On peut lire l'Avis professionnel : Devoir de faire rapport à ordre-epe.ca/ressources

Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants

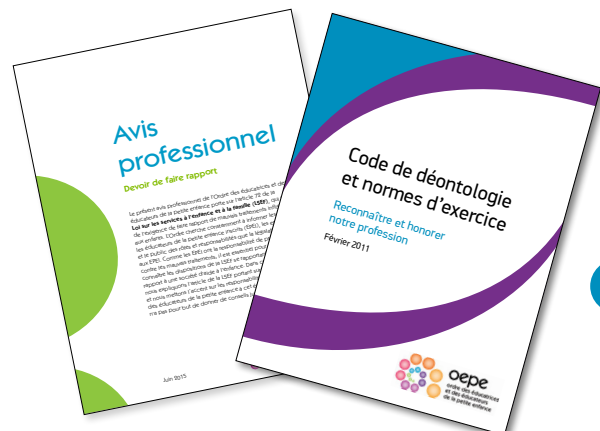
Le 31 août 2015, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2014 sur la modernisation des services de garde d'enfants* (projet de loi 10). Cette loi a introduit de nombreux changements dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, modifiant ainsi la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. L'Ordre a maintenant le pouvoir de régir l'apprentissage professionnel continu et d'agréeer les programmes d'études en éducation de la petite enfance. Il y a aussi des changements qui régissent l'adhésion à l'Ordre. Donc, toute personne qui travaille dans le champ de la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance et qui satisfait aux exigences de l'Ordre relativement à l'inscription doit obligatoirement être une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance inscrit. Cette mesure touche les enseignants-ressources, les visiteurs de services de garde en milieu familial et les personnes assurant la garde d'enfants dans des services de garde d'enfants agréés ou non agréés.

Avis professionnel : Devoir de faire rapport

L'Ordre a créé cet avis professionnel pour informer les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) de leur obligation de signaler tout mauvais traitement infligé aux enfants, cela conformément à l'article 72 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (LSEF). Les EPEI ont la responsabilité de protéger les enfants contre les mauvais traitements. Ils doivent donc savoir qu'il faut signaler de tels cas à une société d'aide à l'enfance, conformément à la LSEF.

Examen du Code de déontologie et normes d'exercice

Dans le cadre de ses priorités stratégiques, l'Ordre entreprendra la révision du règlement administratif 21 : Code de déontologie et normes d'exercice. Les commentaires reçus l'hiver dernier sur les priorités stratégiques montrent que les normes se rapportant à l'exercice de la profession représentent un aspect important pour les membres. Dans notre examen, nous prendrons en compte tous les changements intervenus dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants depuis l'introduction du code de déontologie et des normes d'exercice, il y a quatre ans. Nous consulterons aussi les membres et les intervenants. Gardez l'œil ouvert pour plus de renseignements sur la façon dont vous pourrez y participer.



Affirmer l'importance du leadership dans l'éducation de la petite enfance



En sa qualité de directrice des services de garde d'enfants *Bayridge Drive et Henderson* à Kingston, en Ontario, Krystal Oxbro EPEI est passionnée par l'apprentissage professionnel continu.

En septembre dernier, M^{me} Oxbro et 39 autres éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) ont commencé à participer au deuxième pilote de leadership (PL2) de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Au moment du lancement du PL2, l'Ordre a organisé un symposium sur le leadership et le professionnalisme. Le projet pilote et le symposium appuient tous deux le programme d'Apprentissage professionnel continu (APC) de l'Ordre.

De septembre 2015 à mai 2016, des EPEI travaillant dans des services de garde d'enfants agréés, y compris des membres des Premières Nations, participeront au PL2 pour améliorer leurs compétences en leadership et approfondir leur compréhension des attentes professionnelles énoncées dans le *Code de déontologie et normes d'exercice*. Les liaisons communautaires de 23 gestionnaires des services municipaux regroupés, les conseils d'administration de district des services sociaux et trois Première Nations aideront les participants à nouer des relations dans l'ensemble de la communauté de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants par l'entremise des réseaux existants, des comités d'apprentissage professionnel et des programmes d'assurance de la qualité.

M^{me} Oxbro fait partie d'une communauté d'apprentissage professionnel continu à Kingston et Frontenac. De plus, elle rencontre chaque mois le personnel des deux centres éducatifs de son organisation. Les deux groupes se concentrent actuellement sur la vision du ministère de l'Éducation pour la petite enfance, *Comment apprend-on?*

« L'apprentissage professionnel continu a été si précieux et a vraiment favorisé ma croissance professionnelle », déclare M^{me} Oxbro sur son propre apprentissage professionnel continu. « Je suis également témoin de la croissance des éducateurs avec lesquels je travaille. »

Selon M^{me} Oxbro, le leadership dote les EPEI de moyens d'agir. « Lorsque les gens sont heureux et

“ Je pense que le leadership est important parce qu'il aide chaque éducatrice ou éducateur à prendre conscience de son potentiel et à faire des changements positifs qui ont un impact sur les enfants.”

- Krystal Oxbro EPEI

☰ Pour plus d'images de cet événement, visitez ordre-epe.ca



confiants dans leur travail, ils aspirent à l'excellence. Je pense que le leadership est important parce qu'il aide chaque éducatrice ou éducateur à prendre conscience de son potentiel et à faire des changements positifs qui ont un impact sur les enfants. »

Le symposium réunissait des conférenciers qui ont inspiré les EPEI et les intervenants du secteur de l'apprentissage et de la garde d'enfants en abordant les sujets de la gestion du changement et du leadership en action. M^{me} Jillian Rodd a présenté le discours principal sur l'importance du leadership dans l'éducation de la petite enfance. La psychologue et conseillère pédagogique s'est concentrée sur la nécessité d'amorcer un changement et de développer une capacité de leadership.

« **Nous avons besoin de leaders pour favoriser un climat de collaboration, axé sur le partage et la création des connaissances, le renforcement des compétences et l'augmentation de la capacité de leadership** », affirme M^{me} Rodd.

Elle encourage tous les EPEI à se considérer comme des leaders. Elle pense que le leadership est important parce qu'il reconnaît la responsabilité professionnelle des EPEI et les dote de moyens d'agir pour améliorer la qualité de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Selon son expérience, beaucoup d'EPEI croient qu'ils travaillent simplement auprès des enfants, sans être des leaders. M^{me} Rodd les invite à penser différemment.

« Je leur demande "Avez-vous apporté des changements à votre pratique parce que vous vouliez améliorer les services offerts aux enfants?" », ajoute M^{me} Rodd. « Ceci est un acte de leadership au quotidien.

Les améliorations que vous faites chaque jour sont des petits actes de leadership. Essayer d'améliorer la qualité des services et d'obtenir de meilleurs résultats auprès des enfants, c'est ça le leadership. Donc, vous êtes un leader. La personne en question ne l'a pas remarqué et ne l'a pas nommé, mais cela devrait être reconnu. »

Une autre participante du PL2, Christine Gagnon EPEI, pense qu'il est important de souligner le leadership de son personnel. Directrice de deux centres éducatifs *La Boîte à Soleil* à Welland, en Ontario, elle encourage les membres du personnel à être des leaders en soulignant leur bon travail et leurs bonnes pratiques professionnelles.

« Cela les incite à continuer à s'améliorer », précise M^{me} Gagnon. « Cela augmente leur confiance parce qu'ils veulent cette reconnaissance. »

M^{me} Rodd convie tous les services de garde d'enfants à mettre le leadership au programme des réunions du personnel pour que les EPEI puissent communiquer leurs activités de leadership. Elle comprend que faire preuve de leadership peut être difficile dans une profession où selon les EPEI, ils sont pris au piège entre la demande croissante, les attentes élevées, les ressources limitées et la capacité.

Cependant, M^{me} Rodd est d'avis que les services de garde d'enfants où les erreurs sont considérées comme des occasions d'apprendre, encouragent les EPEI à persévérer comme leaders. En discutant des erreurs commises par les leaders et des leçons apprises, on incite aussi les gens à poursuivre sur la voie du leadership.

Selon M^{me} Rodd, au bout du compte, le leadership est important parce que les leaders sont des « agents du changement qui inspirent et se mobilisent en faveur d'une vision commune de transformation du système actuel au nom des enfants et des familles ». ■

Élections 2016

En avril 2016, l'Ordre tiendra les sixièmes élections des membres du conseil. Des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) seront élus membres du conseil dans deux des huit circonscriptions électorales de l'Ordre.

L'Ordre est dirigé par un conseil formé de 24 membres, parmi lesquels 14 sont des EPEI élus par leurs pairs. Les 10 autres membres, issus du public, sont nommés par le gouvernement de l'Ontario. Le conseil est chargé d'élaborer et d'approuver les politiques qui régulent les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance en Ontario.


Impliquez-vous dans la gouvernance de l'Ordre. Présentez-vous, nommez des candidats, votez!

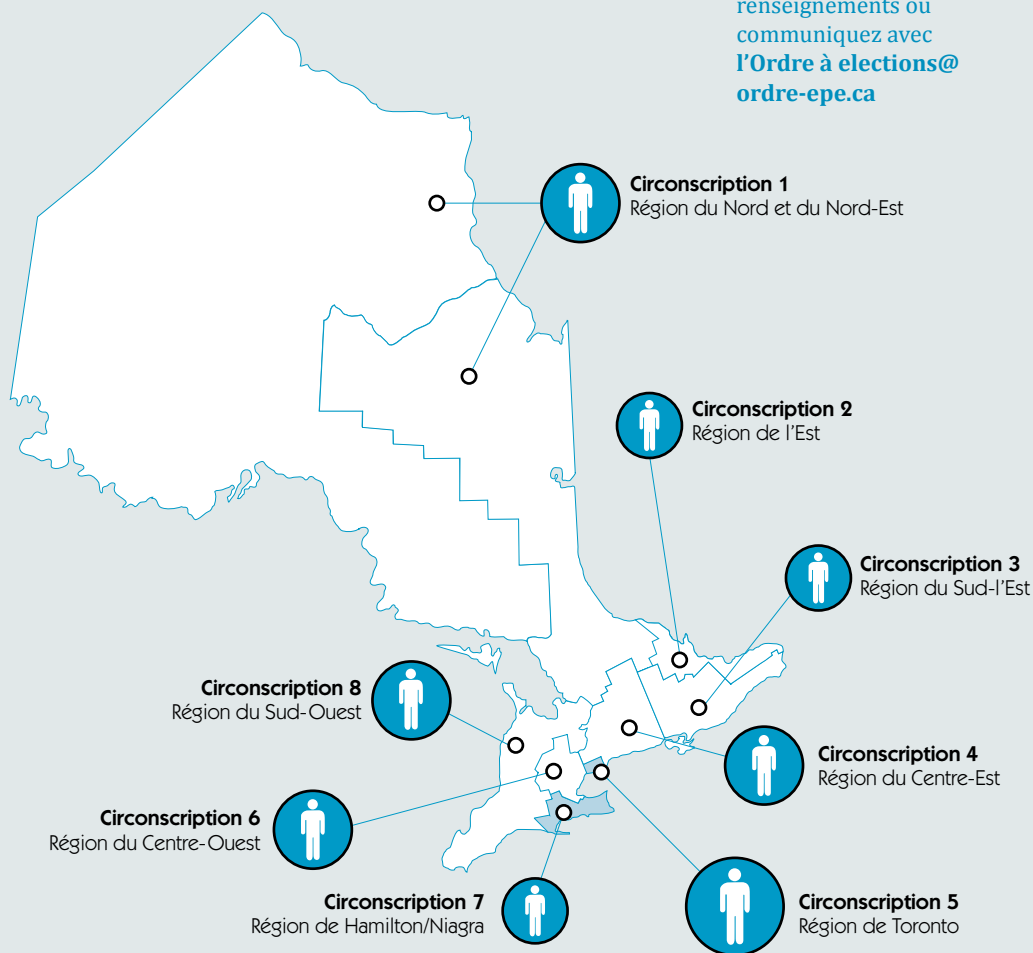
- Serez-vous membre en règle de l'Ordre en décembre 2015?
- Êtes-vous membre de l'Ordre dans l'une des circonscriptions électorales où se tiendront les élections?
- Voulez-vous siéger au conseil de l'Ordre à titre de membre de votre profession?

En décembre 2015, les membres actuels de l'Ordre dans les circonscriptions électorales mentionnées recevront de l'information sur les mises en candidature.

 **Impliquez-vous dès maintenant!**

Circonscriptions électorales

 Garder l'oeil ouvert pour plus de renseignements ou communiquez avec l'Ordre à elections@ordre-epe.ca

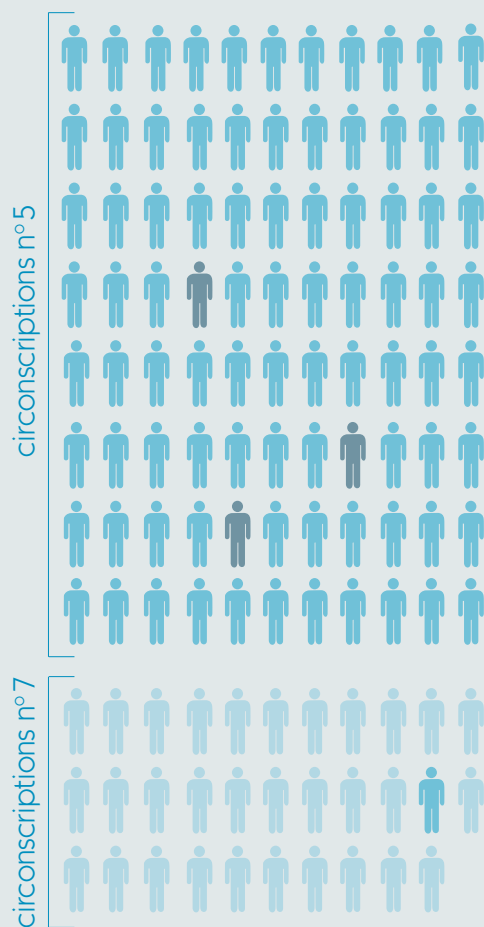


| Circonscription électorale | Nombre de membres du conseil à élire |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 5 – Région de Toronto | 3 |
| 7 – Région de Hamilton/Niagara | 1 |

Le saviez vous?

15 000+

membres sont admissibles à voter dans les circonscriptions électorales n° 5 et n° 7

Dates importantes pour les élections 

Un avis d'élections sera envoyé aux membres admissibles à participer aux élections.



Délai prescrit pour la réception des mises en candidature à l'Ordre, à 17 h.



Date limite pour devenir membre de l'Ordre afin d'être admissible à voter.



L'ouverture du scrutin.



Fermeture du scrutin à 17 h.



Les résultats des élections seront annoncés.

LE GAABAAGANG, UN ESPACE POUR LES ENFANTS

Ouvrez le rideau pour découvrir ce qui ressemble à une étagère au **Ekwaamjigenang Children's Centre** et à la place, vous verrez un espace rempli de jouets, d'images, de miroirs et qui contient assez de place pour qu'un enfant s'y allonge.

Cet espace tranquille, également connu sous le nom de *Gaabaagang*, est un endroit où les enfants peuvent choisir d'aller pour être seuls. Les enfants utilisent l'espace un à la fois et peuvent y rester aussi longtemps qu'ils en ont besoin. L'espace fermé par un rideau existe dans chaque pièce du centre, qu'il s'agisse des tout-petits ou de la maternelle.

Le document et les principes du *Gaabaagang* ont été créés en collaboration avec l'enseignante-ressource Debbie Levesque EPEI, qui travaille au *Lansdowne Children's Centre* à Brantford, en Ontario. L'inspiration est venue un jour où un enfant a demandé à une EPEI où elle allait. Lorsque celle-ci a répondu qu'elle allait faire une pause, l'enfant a répliqué qu'il avait besoin d'une pause lui aussi.

« C'est par respect pour les enfants que le *Gaabaagang* a vu le jour », déclare Patti Barber EPEI et directrice au *Ekwaamjigenang Children's Centre* de la *Mississaugas of the New Credit First Nation*, dans le sud de l'Ontario.

« Les enfants sont des personnes que les adultes doivent respecter. Le nom *Ekwaamjigenang* signifie que les enfants sont des cadeaux sacrés et font partie des nombreux cadeaux que le Créateur nous a donnés et dont nous sommes responsables. »

Le *Gaabaagang* est un endroit où les enfants peuvent marquer un temps d'arrêt ou pleurer, être en colère ou contrariés. Le centre *Ekwaamjigenang* a introduit l'espace il y a plus d'un an. On apprend aux enfants à respecter le *Gaabaagang* comme étant un espace individuel et privé.

« Ils peuvent frapper sur le mur ou déchirer le papier », indique Courtney Tuckett, l'EPEI qui travaille dans la salle préscolaire mixte (enfants d'âge préscolaire et de la maternelle). « Il y a une couverture, des jouets lestés et différents objets à l'intérieur de l'espace qui aident vraiment à calmer les enfants. Nous mettons aussi des images au plafond pour que les enfants puissent se concentrer sur quelque chose. Ils disposent d'un espace où ils ne seront pas dérangés. »

Dernièrement, un des enfants dont s'occupe Shannon King EPEI dans la salle préscolaire, a choisi d'entrer dans le *Gaabaagang* après avoir été contrarié alors qu'un autre enfant essayait de l'aider à construire des rails.



“ Les enfants qui ne peuvent pas gérer leurs émotions tout de suite vont dans cet espace et cela a un effet très apaisant sur eux.”

- Shannon King EPEI

« Il ne voulait parler à personne et ne voulait que personne d'autre construise les rails », explique M^{me} King. « Alors il s'est levé et est allé dans le *Gaabaagang*. Les enfants qui ne peuvent pas gérer leurs émotions tout de suite vont dans cet espace et cela a un effet très calmant sur eux. »

Après une visite au *Gaabaagang*, l'enfant parle de ses émotions avec une EPEI. Les EPEI se mettent à proximité du *Gaabaagang* pour que l'enfant sache qu'ils sont disponibles pour parler ou donner un câlin lorsque l'enfant est prêt. L'espace nous permet d'arriver à une corégulation entre l'enfant et l'EPEI.

« Nous sentons que les enfants sont vulnérables quand ils sont profondément contrariés et souffrent », indique M^{me} Barber. « Ils sont dérégulés. Lorsqu'ils sont dérégulés, ils ne comprennent peut-être pas tous ces sentiments profonds qu'ils ressentent. Ils ont besoin du soutien et de l'aide d'un adulte bienveillant pour se réguler à nouveau. Les adultes les aident à coréguler leurs émotions, à mettre un nom dessus et à en parler. »

Les EPEI au centre *Ekwaamjigenang* disent aux enfants « *nimajii-toomin maamwi* », ce qui signifie Nous cheminons ensemble.

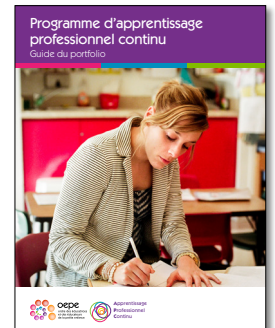
« Nous utilisons ce terme pour dire à l'enfant “nous sommes là pour t'aider” parce que, pour le moment, il se peut que l'enfant vous rejette (l'adulte) », poursuit M^{me} Barber. « Mais en fin de compte, les enfants ont envie d'avoir un adulte bienveillant à proximité. » ■

Dans ce que **Ekwaamjigenang** appelle un « document vivant », les principes du **Gaabaagang** :

- Encourager et appuyer la maîtrise de soi et la régulation chez les enfants.
- Promouvoir la gentillesse et le respect des enfants.
- Permettre aux enfants de prendre le temps de se calmer et d'attendre jusqu'à ce qu'ils aient les idées claires pour agir.
- Permettre aux enfants d'être dans un meilleur état d'esprit, ce qui leur permet ensuite d'être ouverts à la discussion par rapport à ce qui s'est passé et à ce qu'il convient de faire.
- Aider les enfants à former des perceptions positives d'eux-mêmes, du monde qui les entoure et de leur comportement.
- Appuyer les enfants qui ont mal à réguler leurs émotions et les aider à identifier et à valider ce qu'ils ressentent.

En septembre dernier, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a lancé le cycle du portfolio de deux ans du programme d'Apprentissage professionnel continu (APC). L'Ordre invite les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à lire le Guide du portfolio et à entamer le cycle du portfolio d'APC. Les EPEI peuvent se servir de l'Outil d'autoévaluation, du Plan d'apprentissage professionnel et du Dossier d'apprentissage professionnel pour planifier et documenter leur apprentissage professionnel. Ces outils et composantes, de même que le Guide du portfolio d'APC et d'autres ressources, sont disponibles en ligne.

Nous vous encourageons à entamer le cycle du portfolio d'APC lorsque vous renouvellez votre adhésion. Le programme donne aux membres les outils nécessaires pour réfléchir, fixer et atteindre les objectifs pertinents à leur pratique. Après avoir terminé les deux années, les membres commenceront un autre cycle et se concentreront sur de nouveaux objectifs et domaines d'apprentissage. ■



Mise en œuvre du programme volontaire d'APC : 2014-2017



Depuis septembre 2014, les EPEI exécutent le module Attentes de la profession en ligne et participent ensuite à un sondage sur le module. **Quatre-vingt-dix pour cent des répondants ont déclaré que l'exécution du module a renforcé leurs connaissances des attentes de la profession d'EPEI.**

Quelques commentaires au sujet du module Attentes de la profession

- Les membres aimeraient en savoir plus sur le *Code de déontologie et normes d'exercice*, le processus de plainte et la façon de gérer les relations duelles.
- Les membres veulent être informés des changements à venir dans la profession et de la nouvelle législation qui va toucher les EPEI.

Les éducateurs continuent à explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique

13

Texte : Sharon Ho
Photos : Giuliana Tarini



La collaboration est un élément essentiel du travail de Tracy Briscoe dans le Programme d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE).

« Je dois collaborer avec les autres pour découvrir différentes perspectives, acquérir plus de connaissances et réseauter » déclare l'éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) qui a commencé sa sixième année dans le PAJE en septembre dernier. « La collaboration au sein de ces équipes est primordiale pour offrir des services d'éducation et de soins de qualité aux jeunes apprenants et à leurs familles. »

La mise en œuvre du PAJE dans tout l'Ontario signifie que les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario (EAO) et les EPEI travaillent ensemble pour offrir aux enfants des expériences d'apprentissage fondées sur le questionnement et le jeu.

M^{me} Briscoe estime qu'une communication régulière entre elle et sa collègue enseignante est essentielle à leur collaboration.

« Je ne suis pas payée pour le temps que je passe à planifier, mais ma collègue et moi parlons régulièrement », explique M^{me} Briscoe. « Lorsque nous n'avons pas d'obligations, nous dînons ensemble. Nous parlons de ce que nous faisons, de nos objectifs, et nous collaborons aussi en tant qu'équipe avec d'autres équipes de l'école. »

En juillet 2014, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont organisé un institut d'été, forum des deux professions visant à explorer le thème de la collaboration interprofessionnelle et du leadership éthique. Le but de l'institut était de créer une compréhension commune des pratiques de collaboration éthiques dans le contexte du PAJE. Cela a abouti à la création d'une ressource destinée à appuyer les normes déontologiques et professionnelles des deux Ordres de réglementation.


Un deuxième institut d'été s'est déroulé en juillet dernier pour présenter l'ébauche du livret-ressource, Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique et recueillir les commentaires des éducateurs au sujet du livret. Il peut être utilisé par des professionnels travaillant dans des milieux collaboratifs.

Patrizia De Marco, membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, a également participé à l'atelier d'été.

« Selon moi, la collaboration consiste à examiner toutes les relations intervenant dans l'éducation d'un enfant, à consolider ensuite ces relations et à trouver les forces que chacune et chacun peut apporter pour favoriser la croissance et le développement de l'enfant », indique M^{me} De Marco.

Elle a trouvé l'atelier d'été très précieux parce qu'il lui a permis de réfléchir et de collaborer avec les EPEI. M^{me} De Marco a l'intention de faire connaître la ressource à ses collègues de l'école.

« Il existe tellement de dimensions à explorer d'un point de vue éthique qu'à mon avis, il s'agit d'un excellent exercice à faire au début de l'année. » ■

 Le livret ressource Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique est disponible à ordre-epe.ca/ressources.

☰ Visitez le site ordre-epe.ca pour consulter l'article intégral, publié à l'origine dans le numéro Été 2015 d'*eceLink* de l'Association of Early Childhood Educators of Ontario.

L'apprentissage professionnel fait partie intégrante du paysage des services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE). D'après les études effectuées depuis des décennies, l'apprentissage professionnel continu des éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE) et du personnel sont un élément crucial pour offrir des services d'éducation et de garde des jeunes enfants de haute qualité.

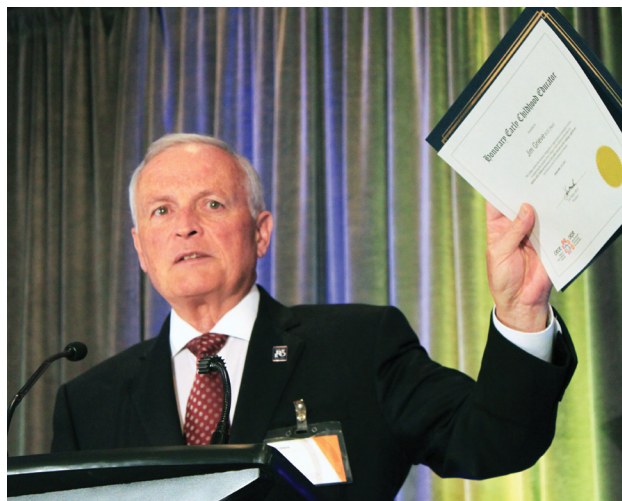
En tant que professionnels réglementés, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits ont des responsabilités éthiques et professionnelles par rapport à l'amélioration de leur pratique, ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances pour répondre aux besoins des enfants et des familles qui évoluent sans cesse. Dans le contexte du programme continu de l'Ontario visant à « moderniser » les services de garde d'enfants et le secteur des SÉGE dans son ensemble, une attention accrue est accordée à l'apprentissage professionnel de la main-d'œuvre des SÉGE, ce qui entraîne des changements significatifs dans ce secteur. ■

Désignation d'EPE honoraire

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a le grand plaisir de remettre une désignation d'EPE honoraire à M. Jim Grieve. L'Ordre lui confère cette désignation honoraire comme marque d'appréciation de la façon exemplaire dont il a appuyé le mandat de l'Ordre, consistant à réglementer l'éducation de la petite enfance dans l'intérêt du public, et des contributions importantes qu'il a apportées à la profession d'EPE en Ontario.

À titre d'ancien sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, M. Grieve a incarné bon nombre des valeurs qui guident le travail de l'Ordre, particulièrement l'équité, le respect, la responsabilisation et un engagement à se tourner vers l'avenir. Pendant toute la durée de son mandat, il a travaillé d'arrache-pied afin de favoriser des relations positives et collaboratives, non seulement avec les partenaires du gouvernement, mais avec les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits, et les enfants et les familles dans toute la province.

M. Grieve a toujours fait preuve d'un immense respect pour le travail des EPEI auprès des enfants et des familles et il soutient avec ardeur la vision de l'Ordre selon laquelle tous les EPEI sont responsables de l'excellence de la pratique. Il a parlé à nos membres au nom du ministère de l'Éducation à plusieurs reprises, notamment au symposium sur le leadership 2013 et à l'assemblée annuelle des membres en janvier 2015. Ses paroles pleines de sagesse et son engagement à l'égard de la collaboration et de l'innovation ont toujours été une source d'inspiration. ■





En élevant ses propres enfants, Wendy Strachan EPEI, s'est découverte une passion pour l'apprentissage et les soins des jeunes enfants. Après avoir travaillé comme aide-comptable et être restée ensuite à la maison pour élever ses enfants, M^{me} Strachan est retournée à l'école il y a six ans pour obtenir un diplôme d'éducation en services à l'enfance. Puis elle a commencé à fournir des services de garde en milieu familial à Waterford, en Ontario. M^{me} Strachan s'occupe actuellement d'enfants âgés de un à trois ans.

Les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance sont aussi uniques les uns que les autres, chacun ayant ses propres antécédents professionnels et une histoire à raconter. Dans notre conversation avec une EPEI, nous nous entretenons avec des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui ont une passion pour leur profession et pour les gens qu'ils desservent.

☞ Pour nommer une ou un EPEI avec qui nous devrions avoir une conversation, envoyez un courriel à communications@ordre-epe.ca ou téléphonez au 1 888 961-8558, poste 311.

Q : Pourquoi avez-vous décidé de fournir des services de garde en milieu familial?

R : Vous apprenez vraiment à connaître les familles et les enfants. Vous pouvez donc faire davantage avec eux et leur offrir différentes expériences.

Q : Comment créez-vous et mettez-vous en œuvre des programmes appropriés au stade de développement d'enfants d'âges différents?

R : Vous commencez par offrir tout un éventail d'activités, puis vous vous concentrez davantage sur certaines d'entre elles. Le matin, nous faisons toutes les activités créatives non dirigées. Tout en faisant cela, vous introduisez des éléments pour les plus âgés. L'après-midi, lorsque les plus jeunes font la sieste, vous revenez plus en détail avec les enfants plus âgés sur ce que vous avez fait le matin.

C'est gratifiant de voir des enfants plus âgés qui essaient d'aider les plus jeunes, ou des enfants plus jeunes qui apprennent des choses qu'ils

n'apprendraient peut-être pas s'ils se trouvaient avec des enfants du même âge.

Q : Comment les visiteurs de services de garde d'enfants en milieu familial appuient-ils votre travail?

R : Ils nous proposent des activités de perfectionnement professionnel. En outre, les fournisseurs de services de garde en milieu familial se réunissent une fois tous les deux ou trois mois pour suivre une formation de base sur des sujets et des documents tels que *Comment apprend-on?* L'inconvénient de travailler chez soi, c'est que l'on n'a personne avec qui échanger des idées. Cependant, le téléphone n'est pas très loin.

Q : Comment restez-vous en contact dans le cadre de votre apprentissage professionnel?

R : Les centres de développement de la petite enfance de ma communauté organisent de nombreux ateliers auxquels les fournisseurs de services de garde peuvent participer.

Je fais également partie d'un groupe de fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés et non agréés. Nous habitons dans une petite localité où tout le monde se connaît, donc l'information circule très vite.

Q : Si vous deviez parler des avantages d'être membres de l'Ordre à d'autres fournisseurs de services de garde en milieu familial ayant des qualifications en EPE, que leur diriez-vous?

R : Je crois que le fait d'être une ou un EPEI garantit aux familles que nous respectons des normes déontologiques et professionnelles et que nous sommes prêts à rendre des comptes à cet égard. Cela donne aux parents de l'enfant l'assurance que l'EPEI possède cette connaissance. ■

Q : Je suis préoccupée par le développement d'un enfant dans mon programme. En tant qu'éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI), que puis-je faire pour aider cet enfant? Quelles mesures dois-je prendre?

R : Qu'un enfant soit identifié ou non comme ayant un besoin particulier ou qu'il présente ou non des caractéristiques exceptionnelles, tous les éducateurs de la petite enfance « reconnaissent que chaque enfant a des caractéristiques uniques, et ils savent comment adapter le milieu d'apprentissage aux enfants » (Norme II : A.2). En outre, les EPEI « ont accès à la recherche actuelle fondée sur des données probantes et sont capables de mettre ce savoir en pratique. » (Norme IV : E.1). En tant qu'EPEI, vous assumez la responsabilité déontologique et professionnelle de participer à l'apprentissage continu pour avoir accès aux soutiens dont chaque enfant du programme a besoin.

Les EPE ne travaillent pas seuls. À partir du moment où un enfant arrive dans un centre de garde d'enfants,

une relation entre l'éducateur, l'enfant et la famille commence à se développer. La famille d'un enfant est votre ressource première et votre principal collaborateur. La Norme I : C rappelle aux EPEI qu'ils doivent s'efforcer « d'établir et d'entretenir une communication ouverte et suivie avec les parents ou tuteurs au sujet du développement et de l'apprentissage des enfants... ». L'échange de connaissances et de ressources, et l'établissement de liens avec les familles « fondés sur la confiance, l'ouverture et le respect de la vie privée » (Code de déontologie B) servent de fondement pour discuter des préoccupations de développement et déterminer les soutiens dont un enfant a besoin.

De plus, les EPEI travaillent souvent avec d'autres professionnels qui offrent des conseils et une orientation lorsqu'ils mettent en œuvre des stratégies pour les enfants ayant besoin de soutiens additionnels. Faire appel aux directeurs, aux collègues et aux enseignants-ressources est une étape importante pour

vous aider à adapter le milieu d'apprentissage ou à créer des stratégies. Il est indispensable que les éducateurs « travaillant en collaboration avec des personnes-ressources de la communauté et les membres d'autres professions, utilisent les ressources et l'expertise disponibles dans leur communauté » (Norme IV : C.4). Dans ce type de situation, il est important que les EPEI cherchent à obtenir les soutiens offerts dans leur communauté.

Une observation attentive et une documentation précise sont l'un des meilleurs moyens d'amorcer la communication et la collaboration avec les autres. La Norme IV : B.3 stipule que les EPEI « observent et surveillent le milieu d'apprentissage et anticipent le moment où il faut intervenir ou apporter du soutien. » L'observation et la documentation dotent les éducateurs de la petite enfance des moyens de communiquer leurs préoccupations, de discuter des prochaines étapes et d'être réceptifs à l'expertise des familles et des collègues. ■



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel et l'équipe de l'exercice professionnel, s'occupent des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le Code de déontologie et normes d'exercice dans diverses situations.

▢ Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à exercice@ordre-epe.ca pour obtenir plus de renseignements.

Dans la pratique : De quelles ressources disposez-vous dans votre centre, votre communauté ou en ligne? Avez-vous accès à des outils de dépistage ou d'observation actuels? Examinez ce que vous utilisez pour documenter l'apprentissage et le développement des enfants. Faites le point, réfléchissez et discutez avec vos collègues.

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance prend la responsabilité professionnelle au sérieux. Il enquête sur les plaintes déposées par écrit contre ses membres lorsque ces plaintes portent sur des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude. Après avoir étudié les plaintes, le comité des plaintes a deux choix : ou bien il les renvoie au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience, ou bien il les résout par d'autres moyens.

Les détails d'une enquête menée par l'Ordre demeurent confidentiels jusqu'à ce que l'affaire soit renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. Les décisions du comité des plaintes ci-dessous sont publiées uniquement à des fins éducatives et n'identifient pas les personnes concernées.

Plainte

Partage de matériel sexuellement explicite avec des collègues au travail.

Décision du comité

Avertissement écrit

Sommaire

L'Ordre a reçu un avis de l'employeur concernant la conduite professionnelle d'une membre, renfermant les allégations suivantes :

- À plusieurs reprises, la membre a montré à ses collègues des photos sexuellement explicites pendant qu'ils étaient au travail et que des enfants étaient présents.
- La membre a discuté de sujets de nature sexuelle avec ses collègues en présence des enfants.
- La membre a posé des questions personnelles et inappropriées à une collègue au sujet de sa relation avec son mari.
- Les interactions inappropriées et non sollicitées de la membre ont mis ses collègues mal à l'aise au travail.

La membre n'a pas nié les allégations formulées contre elle, mais elle a contesté la façon dont ces allégations ont été présentées.

Voici les explications de la membre :

- Pendant qu'elle attendait que les enfants arrivent, elle a fouillé dans son sac à main et a découvert un paquet de photos qu'elle avait oublié. Ensuite, elle a montré les photos à sa collègue. La membre ne savait pas qu'il y avait une photo sexuellement explicite dans le paquet et pendant qu'elle regardait les photos avec sa collègue, une photo inappropriée a été révélée. La membre a ensuite remis les photos dans son sac à main.
- Elle a reçu une photo par message texte d'un numéro inconnu. Elle a discuté de la photo avec ses collègues afin de déterminer qui l'avait envoyée, et elle a montré la photo en question à une collègue. Il est possible que d'autres collègues aient également vu la photo accidentellement parce qu'elle leur a montré d'autres photos qu'elle avait dans son téléphone. La membre soutient qu'aucun enfant n'était présent à ce moment-là.
- À quelques occasions, elle a fait des blagues avec ses collègues sur des sujets adultes, mais elle est d'avis que les enfants ne pouvaient pas l'entendre.
- Comme ses collègues ne lui ont jamais dit que ses actes et ses commentaires n'étaient pas bienvenus, elle n'a pas considéré qu'ils étaient inappropriés ou harcelants.

Le comité des plaintes a conclu que les actes de la membre étaient contraires aux devoirs de la profession, inappropriés et nuisibles au milieu de travail.

Le comité a souligné que la membre a enfreint le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre, y compris :

- La norme de déontologie C- La membre a fait preuve d'un manque de respect pour ses collègues.
- La norme IV : E.2 – La membre n'a pas été un modèle pour les enfants parce qu'elle a discuté de choses adultes dans le centre et qu'elle y a apporté du matériel inapproprié.
- La norme V : B – En omettant de se conformer à la politique du centre relative au harcèlement sexuel, la membre a omis de respecter les limites établies par le centre. ■

Le comité de discipline traite les questions se rapportant à la faute professionnelle et à l'incompétence tandis que le comité d'aptitude professionnelle traite les plaintes concernant l'inaptitude professionnelle.

☰ Pour en savoir plus sur le soutien juridique disponible, consultez la section [Plaintes et discipline](#) du site Web de l'Ordre.

Généralement, le comité de discipline ordonne qu'un sommaire de ses conclusions et décisions se rapportant à la faute professionnelle ou à l'incompétence soit publié dans la publication de l'Ordre **Connexions**. Vous trouverez dans *Dans l'intérêt public* les derniers sommaires. Cette rubrique attire l'attention des membres sur le processus et les normes observés par le comité lorsqu'il prend une décision.

Shawna Swain

Certificat d'inscription n° 14837

Réprimande; suspension; ordonnance exigeant que la membre suive un cours; conditions ou restrictions

Lors de l'audience du 22 avril 2015, un sous-comité du comité de discipline a conclu que Shawna Swain était coupable de faute professionnelle pour avoir détourné des fonds du centre de garde d'enfants où elle travaillait. M^{me} Swain, qui est membre de l'Ordre depuis juin 2009, était représentée par son avocate lors de l'audience.

M^{me} Swain travaillait comme directrice au centre de garde d'enfants au moment où elle a commis la faute professionnelle. Elle était responsable des finances quotidiennes du centre. En mars 2014, un audit des dossiers financiers du centre pour 2013 a révélé que des fonds de 15 707 \$ pour des services de garde d'enfants manquaient. Une enquête a soulevé de nombreuses anomalies dans les dossiers financiers du centre entre 2011 et 2013. L'enquête interne du centre a fait ressortir que M^{me} Swain était responsable du manque de fonds et des anomalies financières puisqu'elle était chargée de la tenue des dossiers financiers du centre au cours de cette période.

Dans l'énoncé conjoint des faits, M^{me} Swain admet, entre autres choses, avoir falsifié des reçus pour un montant total dépassant 32 000 \$, avoir omis de payer les frais de garde d'enfants qu'elle devait au centre, avoir acheté des articles personnels et avoir porté ces achats aux dépenses du centre, avoir omis de déposer dans le compte bancaire du centre des paiements en argent comptant de 1 844,65 \$ effectués par des parents, et s'être remboursée à elle-même 3 138,91 \$ à partir de la petite caisse sans fournir de reçus.

Lors de l'audience, l'avocate de M^{me} Swain a indiqué que celle-ci n'avait pas d'antécédents disciplinaires pour cause de faute professionnelle auprès de l'Ordre et qu'elle avait remboursé au centre un montant plus élevé que le montant qu'elle a détourné. L'avocate a ajouté qu'en admettant les allégations formulées contre elle, M^{me} Swain a assumé la responsabilité de ses actes et fait preuve de remords pour sa conduite.

Après avoir examiné l'énoncé conjoint des faits, l'énoncé conjoint quant à la sanction, le plaidoyer de culpabilité et les observations de l'avocate, le comité a conclu que M^{me} Swain était coupable de faute professionnelle. Elle a reçu une réprimande, une suspension de son certificat d'inscription pour une période de six mois et l'ordonnance de suivre un cours sur les normes déontologiques et professionnelles. Si M^{me} Swain termine le cours dans les trois premiers mois de sa suspension, les trois derniers mois de sa suspension seront supprimés. De plus, si M^{me} Swain est employée comme EPEI dans les 12 mois suivant la date de l'ordonnance du comité, elle est tenue de fournir à la registrareure un rapport de son employeur indiquant qu'elle a fait preuve d'honnêteté et d'intégrité dans l'exécution de ses responsabilités de membre inscrite de l'Ordre.

Le comité est d'avis que M^{me} Swain a enfreint les paragraphes 2 (8), (10), (16), (17), (18) et (22) du Règlement de l'Ontario 223/08 et les normes IV : C.2 et IV : E.2 du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Une indication concernant la décision du sous-comité et le statut de la membre est portée au tableau public de l'Ordre.

Darlene Campbell
Certificat d'inscription n° 21781
Réprimande; suspension; ordonnance
exigeant que la membre suive un cours

Lors de l'audience du 22 avril 2015, un sous-comité du comité de discipline a conclu que Darlene Campbell était coupable de faute professionnelle pour avoir détourné des fonds du centre de garde d'enfants où elle travaillait. M^{me} Campbell, qui a reçu son certificat d'inscription en septembre 2009, n'était pas présente à l'audience et n'y était pas représentée par un avocat.

M^{me} Campbell travaillait comme directrice au centre. Elle était chargée de la tenue des livres du centre au moment où la faute professionnelle a été commise. En septembre 2014, une erreur a été relevée dans le grand livre du centre. On a découvert qu'il y avait un enfant dont le nom a été inscrit dans le logiciel de tenue de dossiers du centre uniquement aux fins de présence, mais qu'aucun frais n'avait été recueilli pour cet enfant. Lorsque l'erreur a été portée à l'attention de M^{me} Campbell, elle a nié avoir pris de l'argent du centre. Quelques jours plus tard, elle a toutefois remis à la directrice des programmes une enveloppe contenant des documents et des fonds appartenant au centre. M^{me} Campbell a indiqué qu'elle a trouvé les fonds et les documents chez elle.

Un examen interne subséquent a révélé que M^{me} Campbell avait détourné des fonds : elle a utilisé les paiements effectués par certaines familles pour couvrir les frais dus au centre par d'autres familles, falsifié des reçus aux fins d'impôt, omis de tenir des dossiers exacts, omis de déposer des paiements en argent comptant et par chèque provenant de certaines familles, perdu et égaré des paiements en argent comptant et par chèque, et falsifié le grand livre du centre. M^{me} Campbell a admis avoir commis ces actes dans un énoncé conjoint des faits.

Après avoir examiné l'énoncé conjoint des faits, le comité a conclu que M^{me} Campbell était coupable de faute professionnelle parce qu'elle avait enfreint les paragraphes 2 (8), (10), (17), (18) et (22) du Règlement de l'Ontario 223/08 ainsi que les normes IV : C.2 et IV : E.2 du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Le comité a également examiné l'énoncé conjoint quant à la sanction. M^{me} Campbell a reçu une suspension de six mois de son certificat d'inscription et l'ordonnance de suivre un cours portant sur les normes déontologiques et professionnelles. Si elle termine le cours dans les trois mois suivant la date de l'ordonnance, les trois derniers mois de sa suspension seront supprimés. Comme elle n'était pas présente à l'audience, le comité a ordonné qu'elle se présente devant le sous-comité à une date ultérieure pour recevoir une réprimande oralement.

Voici ce qu'a dit le comité dans sa décision : « Lorsque la membre a remis de faux reçus aux fins d'impôt à des familles, qu'elle a inscrit les frais de garde d'enfants incorrectement à d'autres comptes et forcé certaines familles à supporter le fardeau financier d'autres familles, la membre a sapé ses relations avec les familles par le mensonge et en abusant de leur confiance. » Il a poursuivi la décision en disant : « Il est regrettable que la membre ne se soit pas présentée à l'audience alors qu'elle a indiqué à l'Ordre, la veille, qu'elle y serait présente. Il est décevant qu'elle ait omis de se présenter à l'audience sans expliquer à l'Ordre la raison de son absence. Tout cela donne une mauvaise impression de son professionnalisme. »

Une indication concernant la décision du sous-comité et le statut de la membre est portée au tableau public de l'Ordre. ■

Nouvelles dans le secteur

Le Centre de ressources Meilleur départ

Le Centre de ressources sur la maternité, les nouveau-nés et le développement des jeunes enfants de l'organisme Meilleur départ offre de la documentation solidement fondée, mais aussi des occasions de mise en réseau, de la formation et du perfectionnement professionnel, et des consultations aux fournisseurs de services qui travaillent dans le domaine de la santé avant la grossesse, de la santé prénatale et du développement de l'enfant

☞ Pour d'autres renseignements sur Meilleur départ et les ressources disponibles, consultez son site à fr.meilleurdepart.org

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558
Sans frais : 1 888 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772

Courriel : info@ordre-epe.ca
site Web : ordre-epe.ca



Inscrivez-vous et regardez-nous sur : [youtube.com/collegeofece](https://www.youtube.com/collegeofece)



Suivez-nous sur : [@CECE OEPE](https://twitter.com/CECE_OEPE)

Avis d'assemblée annuelle

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est heureux d'aviser ses membres de la tenue de la 7^e Assemblée annuelle des membres.

Date : [12 janvier 2016](#)

Heure : 19 h – 21 h

Lieu : [Hôtel DoubleTree by Hilton 108, rue Chestnut Toronto ON M5G 1R3](#)

L'Assemblée annuelle a pour but d'informer les membres des activités du conseil et de l'Ordre. Aucune motion ne sera présentée ni de vote tenue durant cette assemblée.

Les membres sont invités à participer à l'assemblée annuelle. Cependant la participation à l'assemblée n'est pas obligatoire. La réunion sera diffusée en direct sur Internet pour les membres qui ne peuvent pas y assister. Un enregistrement vidéo en français et en anglais sera aussi disponible sur le site Web de l'Ordre au cours de l'hiver 2016.

Gardez l'oeil ouvert pour plus de renseignements sur la façon de s'inscrire pour assister à l'assemblée.

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur Connexions, mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives ou pour usage sans but lucratif, à condition que le droit d'auteur soit pleinement reconnu. La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, pour des usages commerciaux, dans des publications commerciales ou aux fins de traduction ou d'adaptation est interdite sans la permission préalable de l'Ordre par écrit.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du matériel de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec communications@ordre-epe.ca.

© 2015 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance